

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR^{AIPR-E} encadrant) et Examen

L'employeur est tenu par la loi de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés (*article L. 4121-1 du code du travail*).

Présentiel - Synchrone

Un salarié conscient des risques et des moyens de prévention mis à sa disposition par son employeur est un facteur de réduction des accidents du travail.

L'AIPR est obligatoire depuis le 1er janvier 2018

Objectifs

Présentation, contexte, objectifs
Personnes et ouvrages concernés
Investigations complémentaires
Dispositions en cas d'endommagement d'ouvrage
Sanctions encourues
Références documentaires
Entraînement sur les questions issues du QCM de contrôle des compétences

Les + métier

TAUX DE REUSSITE : 100%



Public Visé

Encadrant : personnel intervenant pour le compte de l'exécutant des travaux et chargé d'encadrer les chantiers (conducteurs de travaux, chefs de chantier, chefs d'équipe)

☒ Encadrant » : personnel intervenant pour le compte de l'exécutant des travaux et chargé d'encadrer les chantiers (conducteurs de travaux, chefs de chantier, chefs d'équipe)



Pré Requis

Lire et comprendre le français

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Réussi / Echoué
Score obtenu

Parcours pédagogique

Méthode active et participative

Entraînement au QCM via des questions issues de l'examen final

En fin de journée, épreuve QCM, avec communication instantanée du résultat à l'issue de la dernière question et possibilité de rattrapage immédiat en cas de 1er échec

Méthodes pédagogiques

Les stagiaires doivent OBLIGATOIREMENT être en possession d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité, à présenter lors de l'examen QCM

Le centre de formation met à la disposition du candidat un terminal informatique (connecté en WIFI) individuel donnant accès à la plateforme QCM du ministère de l'Environnement, de l'Energie, et de la Mer (MEEM)

Attestation de compétence délivrée en fin de QCM

Le candidat n'est autorisé à utiliser aucun support pendant l'examen

Qualification Intervenant·e·s

Formateur certifié AIPR

Méthodes et modalités d'évaluation

QCM de 40 questions - score minimal requis : 48 points sur 80

Une attestation de compétences délivrée après un examen par QCM encadré par l'Etat, et datant de moins de 5 ans

Modalités d'accessibilité handicap

Etablissement de 5ème catégorie répondant à la politique Accessibilité Handicap + Adaptation des moyens aux personnes en situation de handicap



Durée

7.00 Heures

1

Jour

Effectif

De 6 à 10 Personnes



Contactez-nous !

Sophie RENAUD
Responsable pédagogique

Tél. : 0344650800
Mail : contact@gesfor.fr